

**Lettre de mission pour la préservation des zones humides du 3 août 2018**  
**Adressée par le PM à Mme Frédérique Tuffnell et M. Jérôme Bignon**

[Madame la députée / Monsieur le sénateur],

Malgré la mise en œuvre de divers instruments liés aux politiques de préservation de la biodiversité, des espaces naturels et de la ressource en eau, la régression des milieux humides reste préoccupante dans notre pays, comme l'a rappelé le rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable de novembre 2017 sur le dispositif du plan national d'action sur les milieux humides

La sauvegarde des zones existantes et la restauration de ces espaces, dont les bénéfices sont multiples pour l'aménagement durable du territoire, nécessite manifestement une nouvelle impulsion comparable à celle qui a fait suite au cri d'alarme lancé par le préfet Paul BERNARD dans son rapport de septembre 1994.

Ce rapport mettait en lumière une très rapide disparition de ces milieux pourtant essentiels à la pérennité des établissements humains et au bien-être des populations, et avait conduit au lancement du premier plan national d'action dédié à ces milieux et à une meilleure prise en compte des milieux humides dans les politiques publiques, principalement celles liées à l'eau et à la biodiversité.

Bien que ralentie, la disparition des zones humides n'en continue pas moins. Il apparaît que la complexité de ces milieux constitue sans doute un handicap à leur pleine et entière prise en compte dans les politiques qui les affectent, notamment celles qui concernent l'aménagement du territoire avec au premier chef l'agriculture, l'urbanisme et les infrastructures de transport. Les plans nationaux successifs pris pour leur sauvegarde peinent à atteindre leurs objectifs et à renverser la tendance : les politiques publiques et les acteurs concernés semblent encore loin de porter une attention suffisante à ce sujet.

Pourtant la richesse de ces milieux de transition les inscrit comme des leviers primordiaux dans la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation au réchauffement, et en conséquence dans les nouvelles modalités, qui sont encore à inventer, d'aménagement des territoires fondées sur les solutions par la nature. Ces milieux sont au cœur des efforts que nous devons faire pour assurer à nos concitoyens une meilleure santé, une meilleure qualité de vie, un meilleur accès à l'eau, et peuvent permettre de fonder tout un pan, qui reste largement à développer, d'une économie « verte » et de créer des emplois et des richesses pour des territoires devenus ou redevenus attractifs.

Dans le cadre du plan interministériel pour la biodiversité, le Gouvernement entend lancer une action forte en faveur des zones humides. Il est nécessaire de faire un état des lieux complet de la situation et urgent d'imaginer et de mettre en œuvre les outils adaptés pour la reconquête de ces milieux avec un premier objectif d'arrêt de perte nette.

Il convient notamment d'identifier les points de blocage au niveau des législations et réglementations existantes, les incohérences entre les différentes politiques nationales, mais aussi territoriales, et de proposer les modalités d'une meilleure articulation entre les différents acteurs, et d'inventer, le cas échéant de nouveaux leviers législatifs, réglementaires ou financiers à mettre en œuvre afin d'assurer une véritable inversion des tendances constatées.

Il sera également intéressant d'identifier des opérations réussies d'intégration des services écosystémiques des milieux humides dans des politiques d'aménagement afin de proposer aux acteurs un panel d'outils et de solutions déjà éprouvés qui pourraient être déployés.

Par conséquent, je vous confie cette mission de diagnostic, de consultation des acteurs et de propositions sur la préservation des zones humides. A l'issue de celle-ci, vous me rendrez un rapport dans lequel vous me ferez vos propositions pour une politique de restauration et de valorisation ambitieuse et globale en faveur de ces milieux et de leurs territoires.

Un décret vous nommera, en application de [l'article LO. 144 / LO 297] du code électoral, parlementaire en mission auprès de Monsieur Nicolas HULOT, ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire. Vous réaliserez cette mission conjointement avec [Monsieur Jérôme Bignon, sénateur / Madame Frédérique Tuffnell, députée et présidente du groupe d'études « biodiversité » de l'Assemblée nationale].

Pour mener à bien vos travaux, vous vous appuyerez particulièrement, au sein du ministère de la transition écologique et solidaire, sur la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, la direction générale de la prévention des risques, le commissariat général au développement durable, ainsi que le conseil général de l'environnement et du développement durable et les établissements publics oeuvrant sur ces sujets, notamment l'Agence française pour la biodiversité et les agences de l'eau.

L'ensemble des administrations centrales et déconcentrées de l'Etat seront en outre à votre disposition pour vous apporter toute l'aide utile dans votre mission, notamment les services des ministères de la cohésion des territoires et de l'agriculture et de l'alimentation.

Je souhaite pouvoir disposer de votre rapport au plus tard 4 mois à compter de la publication du décret. *[soit le 4 décembre 2018]*

Je vous prie de croire, [Madame la députée / Monsieur le sénateur], à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Signé*

Édouard PHILIPPE